

## Aménagement des examens

Les examens concernés:

- Examens finaux – si la procédure de demande à été réalisée et vous a été notifiée, vos aménagements seront pris en compte directement par la scolarité
- Examens en cc, oraux et examens en lignes – vous signaler auprès des enseignants concernés puis auprès du référent handicap si besoin

AMENAGEMENT DES EXAMENS		
	Étudiants concernés	Mise en œuvre
Temps majoré	Étudiants ayant besoin d'un temps supplémentaire pour compenser une contrainte ou un fatigabilité générale	Tiers temps sur la durée de l'épreuve Pauses
Utilisation de machines ou matériel informatique	Étudiants dans l'impossibilité d'écrire de manière manuscrite	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prêt d'un ordinateur avec des logiciels adaptés (synthèse vocale, dictée vocale, correcteur orthographique)</li><li>• Calculatrice simple non programmable et dépourvue de toutes fonctions</li></ul>
Secrétaires d'examen	Étudiants qui ne peuvent écrire seuls ( ni manuellement ni sur ordinateur)	
Adaptation de la présentation du sujet	Tous les étudiants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Police et taille de la police</li><li>• Format papier ou numérique du sujet</li></ul>
Installation spécifique	Tous les étudiants	Salles à part, éclairage particulier, accès aux sanitaires, plan incliné
Dispenses	Exceptionnelles sur avis motivé du médecin de l'ESE lorsque tous les moyens d'aménagements d'épreuves sont dépassés et sous réserve que cela ne remette pas en cause l'obtention du diplôme.	